



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2009/L.17
11 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Trente et unième session
Copenhague, 8-12 décembre 2009

Point 3 de l'ordre du jour
**Programme de travail de Nairobi sur les incidences des
changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation
à ces changements**

Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec intérêt le rapport sur les progrès accomplis depuis sa trentième session dans l'exécution du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements¹, et a pris note des rapports des ateliers organisés dans le cadre des travaux sur la planification et les pratiques en matière d'adaptation² et sur la diversification économique³, d'un document technique faisant le point de la documentation existante sur les coûts et avantages potentiels des solutions possibles en matière d'adaptation⁴, d'un rapport de synthèse sur l'intégration et l'extension de la planification et des activités en matière d'adaptation⁵, ainsi que des documents FCCC/SBSTA/2009/MISC.9/Rev.1 et FCCC/SBSTA/2009/MISC.10 dans lesquels étaient rassemblés les renseignements communiqués par les Parties et les organisations compétentes au sujet des efforts entrepris pour étudier les coûts et les avantages de différentes solutions possibles en matière d'adaptation, et pour suivre et évaluer la mise en œuvre de projets, politiques et programmes d'adaptation, respectivement.

¹ FCCC/SBSTA/2009/INF.5.

² FCCC/SBSTA/2009/5.

³ FCCC/SBSTA/2009/7.

⁴ FCCC/TP/2009/2.

⁵ FCCC/SBSTA/2009/6.

2. Le SBSTA s'est félicité de la participation directe et des contributions d'un large éventail d'organisations⁶ à l'exécution du Programme de travail de Nairobi. Il a encouragé ces organisations à poursuivre leurs efforts et, si possible, à les intensifier encore, notamment en s'engageant à prendre des initiatives⁷, et en lui communiquant des renseignements sur l'exécution de ces engagements, afin d'aider les Parties à mieux appréhender et mesurer les incidences des changements climatiques et leur vulnérabilité et à décider en pleine connaissance de cause des actions à engager et des mesures à prendre concrètement pour s'y adapter.
3. Le SBSTA a pris note des travaux que le secrétariat avait entrepris, suivant les indications de sa présidente, afin de promouvoir encore plus le programme de travail de Nairobi auprès des parties prenantes concernées, et notamment de diffuser plus largement des produits d'information faciles à utiliser. Il a prié le secrétariat de poursuivre ces travaux.
4. Le SBSTA a relevé l'importance de l'atelier technique sur les modalités de collaboration possibles entre les centres et les réseaux régionaux menant des travaux en rapport avec les changements climatiques, qui devait se tenir avant sa trente-deuxième session⁸.
5. Le SBSTA a réaffirmé qu'il était nécessaire de renforcer le rôle moteur du Programme de travail de Nairobi et a prié le secrétariat de continuer à s'efforcer de mobiliser un large éventail d'organisations, notamment celles qui menaient des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation, ainsi que d'adaptation.
6. Le SBSTA a rappelé que, à sa vingt-huitième session, il était convenu d'examiner, à sa trente-troisième session, un rapport récapitulatif des résultats de la deuxième phase de l'exécution du programme de travail de Nairobi, ainsi que les autres informations visées au paragraphe 25 du document FCCC/SBSTA/2008/6, en vue de faire le point sur l'efficacité du Programme.

⁶ Au 11 décembre 2009 on comptait 164 organisations associées au Programme de travail de Nairobi..

⁷ Au 11 décembre 2009, 92 engagements avaient été soumis par 41 organisations associées au Programme de travail de Nairobi..

⁸ FCCC/SBSTA/2008/6, par. 32.